

souveraine Chambre des Comptes céans à Chambéry, celluy du Sénat datté du huictiesme janvier mil cinq centz huictante-huict, signé *Poncet* et *Petit* ; celluy de la Chambre du dict douziesme janvier, signées *Vallur d'Esperny*, scellées en cire rouge, avec l'acte de *mize en possession audict estat faicte par noble et spectable sieur Antoine FAVRE, conseiller de sa dicte Altesse et sénateur au dict Sénat, commissaire à ce député* du vingtiesme janvier, signé FAVRE et *Bochard* ; le tout joint ensemble et mis dans une boitte en fert de tolle blanche. »

M. Ph. Le Duc avance que Jean Ribod pouvait bien devoir la faveur de cette nomination à la puissante intervention d'Antoine Favre, son allié, attendu que Vincent Favre, *grand oncle* du célèbre jurisconsulte, avait épousé son aieule *Péronette Riboudi*, ainsi que le témoigne le passage suivant du testament de cette dernière de l'an 1526 : « *Hæredes suos universales sibi facit et instituit oreque suo proprio nominat et esse vult pleno jure spectabilem dominum Vincentium Fabri utriusque juris doctorem, ejus virum carissimum et egregium Urbanum Riboudi ejus filium carissimum...* »

Nous n'avons aucun autre renseignement sur ce Vincent Favre, que Guichenon ne cite point dans sa généalogie des Favre : cette omission est singulière puisqu'il s'agit d'un personnage d'une certaine notoriété, docteur en droit civil et droit canon, dont l'existence n'est guère éloignée de l'époque où Guichenon, né en 1607, publiait ses travaux sur les familles de Bresse.

Il est vrai qu'il ne mentionne pas cette famille ancienne des Ribod, dont il n'indique pas même les